



DELIBERATION du CONSEIL MUNICIPAL

Envoyé en préfecture le 21/04/2026

Reçu en préfecture le 21/04/2026

Publié le

Berger
Levrault

ID : 080-218006450-20260415-D_2026_04_549-DE

SEANCE DU 15 AVRIL 2026

Date de la convocation
07/04/2026

Membres en exercice
29

Membres présents
24

Membres représentés
5

Membres absents/excusés
0

Nombre de suffrages
exprimés
29

L'an deux mille vingt-six le 15 avril à 18h, le Conseil municipal de la commune de Roye légalement convoqué, s'est réuni en séance publique à la mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Olivier VALIN conformément aux dispositions du Code général des collectivités territoriales.

ETAIENT PRESENTS : Olivier VALIN, Corinne FROMENTIN, Bruno THOREL, Claire MIGNET, Géraldine SKRZYNSKI, Robert DORIGO, Aurélie DA SILVA, Fabrice FROMENTIN, Ludivine GOY, Corentin THOREL, Carole CHEVALIER, Emmanuel VANGHELUÉ, Fabienne SOMMERMONT, Hervé LAMBELIN, Freddy DEMOEN, Marilou CHEVALIER, Frédéric LEGUAY, Marie-Laure BITZ, Jean-Pierre RAMU, Anne CHELLÉ, Delphine DELANNOY, Loïc CARETTE, Sophie SOUFFLET, Grégory BOSCO.

ABSENTS REPRESENTES :

Éric GUIBON pouvoir à Bruno THOREL,
Frédérique PLET pouvoir à Géraldine SKRZYNSKI,
Yohann WILLMANN pouvoir à Sophie SOUFFLET,
Salima TIDDARI pouvoir à Delphine DELANNOY,
Olivier DEVILLERS pouvoir à Loïc CARETTE,

A été nommée secrétaire : Madame Claire MIGNET

D2026-04-550

DESIGNATION DES REPRESENTANTS DELEGUES-COMITE NATIONAL D'ACTION SOCIALE (CNAS)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, Vu le PV d'installation du Conseil Municipal en date du 27 mars 2026,

Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un délégué appelé à représenter la collectivité dans les instances du Comité National d'Action Sociale ;

Le représentant aura pour mission :

S'assurer du suivi de l'adhésion en lien avec le correspondant (mise à jour de la liste des bénéficiaires, paiement de la cotisation)

Présenter un bilan social périodique à l'adhérent sur l'utilisation des prestations du CNAS par les bénéficiaires

Diffuser les documents d'information mis à disposition par le CNAS (affiches, diaporamas...) et promouvoir les supports de communication directe (Facebook, CN@S Bénéficiaire) Transmettre l'information notamment auprès des personnels éloignés de l'offre (éloignement géographique, non accès à Internet...) via vos canaux de communication habituels

Organiser des réunions d'information lorsque cela s'avère nécessaire

Promouvoir les missions et les valeurs du CNAS auprès des adhérents potentiels

S'engager en faveur du rayonnement de l'Action sociale Être partie prenante au sein du réseau de délégués de votre département

Participer aux manifestations régionales auxquelles le CNAS est présent

Siéger à l'assemblée départementale annuelle afin de :

- prendre connaissance du bilan de l'année N-1 et des orientations du CNAS,
- prendre connaissance du rapport d'activité N-1 de la délégation et de son plan d'actions et budget N,
- émettre des vœux sur les orientations du CNAS
- Procéder à l'élection des membres du bureau départemental (et à leur remplacement en cours de mandat) et des membres du conseil d'administration lors du renouvellement des instances du CNAS.

Après en avoir délibéré par 28 voix pour et 1 voix contre des membres présents et représentés, le Conseil décide

- de désigner Madame Virginie PALOT en tant que délégué du CNAS.
- de désigner les Conseillers municipaux Madame Marie-Laure BITZ en tant que titulaire et Monsieur Eric GUIBON en tant que suppléant
- de désigner l'agent de la collectivité Madame Murielle DUFLOT
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

Exécution de la délibération :

(Articles L.2131-1 et L.2131-2 du code des collectivités territoriales)

Affichée en mairie le : 16/04/2026

Enregistrée à la préfecture de la Somme le : 20/04/2026

Le maire certifie le caractère exécutoire de la délibération

Le Maire, Olivier VALIN

